



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

Le 4 novembre, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2025 22

Désignation du secrétaire de séance

08 2025 23

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 23 septembre 2025

08 2025 24

Adoption du budget primitif 2026 de l'état spécial de la Mairie du 8^e arrondissement

2025 DAE 117

Subventions (518 600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions

V08 2025 13

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris augmente le montant des subventions pour les illuminations des fêtes de Noël allouées aux petites associations locales de commerçants

2025 DAE 118

Subvention (209 000 euros) et conventions avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 (8^e arrondissement)

2025 DAE 203

Avenant à convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2025 DAE 29

Conventions et subventions (247 500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune

2025 DASCO 87

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros)

2025 DDCT 177

Assemblées citoyennes d'arrondissement

2025 DFPE 171

Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

2025 DFPE 186

Approbation du cahier des charges applicable aux projets de MAM, création d'une MAM dans le 15^e arrondissement, renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des MAM 8^e et 11^e arrondissements

2025 DJS 130

Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

2025 DLH 355

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs — Bilan n+1 de l'année 2024

2025 DLH 371

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

025 DLH 372

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

2025 DU 210

Site patrimonial remarquable « Rives de la Seine » — Proposition de délimitation et demande de classement

V08 2025 14

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris expérimente la « classe au-dehors » dans le 8^e arrondissement

V08 2025 15

Vœu de Mme MICHEL relatif au projet de bagagerie dans le 8^e arrondissement

Q08 2025 06

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le remboursement de l'intégralité des sommes dépensées en frais vestimentaires depuis son élection en 2014

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2025 22**Désignation du secrétaire de séance****Mme d'HAUTESERRE**

Je propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, s'il accepte cette mission.

La délibération 08 2025 22 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2025 23**Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 23 septembre 2025****Mme d'HAUTESERRE**

Avant d'approuver le compte rendu de notre séance du 23 septembre, quelqu'un a-t-il des observations à faire ?

La délibération 08 2025 23 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2025 24**Adoption du budget primitif 2026 de l'état spécial de la Mairie du 8^e arrondissement****Mme d'HAUTESERRE**

Ce budget primitif de l'état spécial est le dernier de la mandature.

Le budget primitif 2026 s'élève à 2714400 euros, en augmentation de 1,3 % par rapport au budget primitif que nous avons adopté en novembre 2024. Il se décompose en 3 lignes budgétaires distinctes : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement.

La dotation d'animation locale est fixée à 366799 euros en recul par rapport à 2025. Elle comprend les crédits de fonctionnement des sept conseils de quartier, pour un montant inchangé de 23142 euros. Elle regroupe aussi 117766 euros pour l'animation locale, c'est-à-dire les évènements que nous organisons, comme les expositions. Enfin, elle comprend 225981 euros de crédits pour les travaux urgents dans les équipements de proximité (écoles, crèches, gymnase).

Plus les crédits de l'année précédente sont consommés, plus ils augmentent l'année suivante. Or, en raison des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, puis du moratoire sur les travaux en 2025, moins de travaux ont pu être menés ces deux dernières années. C'est ce qui explique la baisse de 58077 euros de cette ligne budgétaire.

La dotation de gestion locale est de 2204611 euros, en progression de 4 % par rapport à 2025. Les dépenses sont reconduites à l'identique pour l'essentiel. La tenue des élections nécessite des moyens budgétaires complémentaires.

La dotation d'investissement est fixée comme chaque année depuis 2007 à 143000 euros, dont 57848 euros pour les Conseils de quartier.

Je ne peux vous communiquer à ce stade les montants des investissements d'intérêt local et des investissements localisés. Nous avons demain mercredi 5 novembre une réunion avec l'ensemble des maires d'arrondissement et l'exécutif parisien pour défendre les projets à mener.

Je mets aux voix la délibération 08 2025 24 avec un avis favorable de la majorité.

La délibération 08 2024 22 est adoptée à l'unanimité.

4°/2025 DAE 117

Subventions (518 600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions

5°/V08 2025 13

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris augmente le montant des subventions pour les illuminations des fêtes de Noël allouées aux petites associations locales de commerçants

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération est accompagnée d'un vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris augmente le montant des subventions pour les illuminations des fêtes de Noël allouées aux petites associations locales des commerçants.

Depuis l'an dernier, le taux de subvention des illuminations réalisées par les commerçants parisiens est harmonisé selon les critères suivants :

- Budget inférieur à 10000 € : 35 % du budget de l'action;
- Budget compris entre 10001 et 30100 € : 30 % du budget de l'action;
- Budget compris entre 30101 € et 150 000 € : 29 % du budget de l'action;
- Budget supérieur à 150 001 € : 10 000 €.

Les associations nouvellement créées bénéficient d'une subvention de 10 % par rapport au budget de l'action, dans la limite de 10 000 €.

Cela conduit aux subventions suivantes :

- Association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud : 3 000 €;
- Comité du Faubourg Saint-Honoré : 10 000 €;
- Comité Montaigne : 10 000 €;
- Carré de la Madeleine : 10 100 €.

Je tiens à remercier l'ensemble des associations et leurs membres qui s'investissent pour leur quartier, dans un contexte économique difficile. C'est un engagement qui prend du temps.

Comme vous le savez probablement, l'association de commerçants du quartier Europe que nous avions aidé à la création s'est dissoute en septembre. En effet, peu de commerçants sont engagés et le coût des illuminations devient trop important. À notre échelle, nous ne pouvons pas allouer davantage de subventions, sans rompre l'égalité de traitement entre les associations de commerçants.

Mme d'HAUTESERRE

Mme LÉCUYER, vous pouvez présenter votre vœu puisqu'il est directement relié à la délibération.

Mme LÉCUYER

Concernant la délibération, je me réjouis qu'on subventionne ces petites associations de quartier, mais effectivement, à la suite de la dissolution « Les Champs de l'Europe », j'ai déposé un voeu qui rejoint plusieurs de mes interventions ces dernières années. À savoir que ces petites associations sont très importantes pour la vitalité de nos quartiers et qu'il y aurait peut-être une réflexion à engager à l'échelle de Paris sur une augmentation des subventions pour les illuminations de ces petites associations — je ne parle pas des grosses associations — pour répondre aux difficultés qu'ont ces associations à boucler leur budget.

Elles rencontrent un autre problème : celui de constituer le dossier à remplir, qui est assez compliqué et peut dissuader un certain nombre d'associations d'engager la démarche.

Nous sommes tous conscients qu'une sobriété budgétaire s'impose à chacun. Or, ici, il ne s'agit pas d'une dépense superflue, parce que je le perçois comme un investissement pour la vie locale, pour l'attractivité commerciale et le lien social.

Ces illuminations ne doivent pas devenir un luxe réservé aux seules grandes artères et aux acteurs les plus puissants, elles doivent rester accessibles à tous les quartiers, y compris ceux animés par des petits commerçants qui structurent la vie quotidienne.

Je propose donc que ce voeu soit porté au Conseil de Paris afin que la Ville revalorise ses subventions destinées aux associations locales afin que celles-ci puissent continuer à illuminer nos rues sans mettre en péril leur trésorerie. Merci.

Mme d'HAUTESERRE

Comme je l'indiquais en présentation du texte, la grille de subvention est désormais fixée, de manière transparente pour toutes les associations. Les associations ayant un budget limité sont ainsi plus aidées que celles ayant des moyens plus conséquents. Les comités, quant à eux, n'ont qu'une subvention fixe de 10 000 euros, leurs membres disposant généralement de ressources suffisantes. La situation des Champs-Élysées est à part, et relève d'une autre délibération qui suit, la DAE 118.

Mme SEGOND

Parce qu'il faut être positifs, je voudrais simplement souligner que la Ville de Paris maintient les règles favorisant la sobriété énergétique, avec une durée maximale des illuminations limitées à 7 semaines, et une extinction de l'installation au plus tard à 2h du matin et un encouragement à l'usage d'ampoules à basse consommation.

Cependant, tout cela représente un budget conséquent de 518 000 euros. Je me demande si, à l'avenir, il ne faudrait pas mener une réflexion profonde d'ensemble sur les illuminations à Paris, et la façon dont on pourrait à la fois répondre à ce voeu de continuer à soutenir les commerçants et animer nos quartiers, et en même temps répondre à la demande de nos concitoyens, tout en observant une sobriété énergétique qui apparaît nécessaire.

Mme d'HAUTESERRE

Nous allons aborder ce sujet avec le voeu qui sera présenté concernant les Champs-Élysées puisque le renouvellement des illuminations 2026 que j'avais demandé a été entendu par le président du Comité.

Je vais mettre aux voix notre délibération, avec un avis favorable de la majorité.

La délibération 2025 DAE 117 est adoptée à l'unanimité.

Madame LÉCUYER, votre vœu n'apporte strictement rien. J'ai déjà répondu au fil de la délibération avec tous les arguments cités, je vous demande donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Je ne retirerai pas mon vœu. Je voudrais cependant redire combien il est regrettable que l'association des Champs de l'Europe n'ait pas été plus accompagnée.

Mme d'HAUTESERRE

Que voulez-vous dire exactement ?

Mme LÉCUYER

Elle aurait dû être plus accompagnée au moment de remplir le dossier qui est très compliqué.

Mme d'HAUTESERRE

Comment les autres commerçants font-ils alors ?

Mme LÉCUYER

Toujours est-il que cette association a rencontré des difficultés. Le deuxième sujet, c'est le budget.

Mme d'HAUTESERRE

Le budget est identique pour tout le monde.

Mme KRIKORIAN

En réponse à votre argumentaire, je précise que cette association a été très fortement accompagnée par nous, mais aussi par l'association de la Madeleine qui lui a mis en main des exemples de statut et des exemples de projet pour adresser des demandes de subventions.

Cette association a eu tout en main, et d'ailleurs, tout s'est très bien passé lors de la première année, forte de notre accompagnement et de celui de cette autre association.

Cette association a ainsi bien vécu sa première année. Ayant toujours la possibilité de faire appel à nous, je considère qu'elle ne manquait de rien. C'est complexe, certes, mais l'association a bénéficié d'un accompagnement approfondi de notre part et des autres présidents d'association.

Mme d'HAUTESERRE

Il me semble que dans le quartier Europe, cette association a bénéficié de mon accord chaque année pour faire des vide-greniers. Cela avait fonctionné, mais il faut savoir que c'est aussi une question de temps. Quand on s'engage, quand on monte une association, il faut non seulement un président ou une présidente, mais aussi un suivi. Les commerçants ont besoin de travailler et ont moins de temps à consacrer à l'animation de l'association. Ajoutez à cela une crise économique qui nécessite que les recettes soient assurées. De nombreux éléments entrent en jeu.

De notre côté, nous ne pouvons obliger une personne à s'occuper des illuminations. Cette association a mis quelques années à être créée. Au départ, chacun s'est demandé qui devait être responsable de l'association. Il est avéré aujourd'hui que c'est difficile pour elle de continuer...

M. BALADI

Je me permettrai d'ajouter qu'il y a eu un accompagnement très fort. Cette association a en effet été créée à la suite d'une visite des élus dans le quartier, puisque la Mairie du 8^e arrondissement avait la volonté qu'une telle association se crée. C'est fort regrettable qu'elle soit dissoute, mais il faut rappeler que dans les derniers temps, elle n'était plus portée que par une seule personne.

Il faut dire aussi que tous les commerçants ne cotisaient pas, c'est aussi le sujet qu'il faut rappeler.

M. TILLOY

Je voudrais moi aussi exprimer mon regret quant à la dissolution de cette association, et insister sur le fait que nous l'avons vraiment accompagnée pour naître et déposer ses demandes de subvention.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous apporte un scoop : une association proche des Champs-Élysées ne parvenait pas non plus à mobiliser des commerçants qui ne sont pas les mêmes que ceux qui ont pignon sur rue telle qu'une grande avenue.

Comme l'année dernière était la première édition des illuminations, j'ai dû les aider en sollicitant une entreprise nouvellement installée dans la rue. Cette année encore, il y aura des illuminations de Noël dans ce quartier du 8^{ème}.

Dans le quartier Europe, nous n'avons pas un tel investisseur qui a les moyens de prendre en charge les illuminations. Voici la réalité de la situation. Nous faisons le maximum pour que chaque quartier de l'arrondissement et chaque comité de commerçants puisse bénéficier des illuminations. Comme pour tous les adhérents, il faut payer une cotisation pour pouvoir bénéficier des illuminations.

J'ai pu donner un coup de main cette année mais je ne peux pas dire si l'entreprise renouvellera son action l'année prochaine. Je l'espère.

Si le comité de commerçants n'a pas assez d'adhérents et de cotisations pour investir dans les illuminations, nous ne pourrions pas participer aux subventions de la totalité des illumination.

Je mets maintenant aux voix le vœu de Mme LÉCUYER avec un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2025 13 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

6°/2025 DAE 118**Subvention (209 000 euros) et conventions avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 (8^e arrondissement)****Mme d'HAUTESERRE**

L'avenue des Champs-Élysées bénéficiera cette année d'un nouveau spectacle — enfin !

J'avais eu l'occasion de regretter, publiquement, que le dispositif lumineux de ces dernières années n'était pas à la hauteur de l'avenue des Champs-Élysées, et manquait d'innovation.

La principale nouveauté réside justement dans le fait que le dispositif est désormais modulable. Des animations lumineuses sont possibles à heure fixe et la mise en lumière peut aussi évoluer en fonction des événements, comme le soir de lancement par un show son et lumière lors des festivités du 31 décembre.

Compte tenu de la notoriété internationale de l'avenue et pour l'image de Paris en cette période de fêtes, la Ville participe à l'amortissement du dispositif, à raison de 209 000 euros pour cette année 2025.

La délibération 2025 DAE 118 est adoptée à l'unanimité.

7°/2025 DAE 203

Avenant à convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

M. BALADI

En juin dernier, nous avons voté la convention avec Paris Initiative Entreprise dont le siège est dans notre arrondissement pour la gestion de trois dispositifs de soutien à la création d'entreprise. Pour assurer la conformité de cette convention, il est nécessaire de la compléter par un mandat autorisant PIE à effectuer des opérations financières pour le compte de la Ville de Paris.

L'objet des fonds PAESS et PAAD sera élargi au-delà de la rémunération des entrepreneurs en phase d'amorçage comme nous le disions la dernière fois, ils pourront désormais financer des postes de développement stratégique afin de consolider et de faire croître les projets de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'alimentation durable.

À cette occasion, ils seront renommés PADESS (Paris amorçage et développement ESS) et PADAAD (Paris amorçage et développement alimentation et agriculture durables).

La délibération 2025 DAE 203 est adoptée à l'unanimité.

8°/2025 DAE 29

Conventions et subventions (247 500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune

M. BALADI

Il s'agit ici de subventions pour le secteur de l'économie sociale et solidaire. Je vous cite certaines associations, notamment :

- l'APUR pour 15 000 euros ;
- le Labo de l'ESS pour 5 000 euros ;
- les Amis de la place de Clichy, que nous connaissons bien, qui concernent aussi le 8^e arrondissement pour 4 000 euros ;
- l'Open Bar Entrepreneurs pour 5 000 euros.

Je rappelle en outre que Base Commune — la foncière solidaire, créée en 2020 par Plateau urbain et le Sens de la Ville portent un projet d'acquisition de 821 mètres carrés de locaux commerciaux et d'activité au 12 avenue de la porte de la Villette afin d'y implanter des structures de l'ESS.

Lauréat d'un appel à projets en 2024, ce projet bénéficie d'une subvention d'investissement de 1 million d'euros. Un avenant à la convention du 16 juillet 2024 est proposé afin de modifier l'échéancier des versements sans dépasser ce plafond.

La délibération 2025 DAE 29 est adoptée à l'unanimité.

9°/2025 DASCO 87

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La Ville de Paris prend en charge le fonctionnement et l'équipement des travaux dans les collèges publics parisiens. Elle fait également passer des subventions pour des travaux dans les établissements. Ces collèges bénéficient de dotations qui permettent de réaliser des travaux urgents.

Aussi le collège Octave-Gréard bénéficie-t-il d'une subvention de 3065 euros pour le remplacement d'une pompe de charge et dont le fournisseur est ENGIE Solutions.

Je vous demande de voter pour et vous remercie.

La délibération 2025 DASCO 87 est adoptée à l'unanimité.

10°/2025 DDCT 177

Assemblées citoyennes d'arrondissement

M. TILLOY

Notre époque est marquée par le développement des moyens de communication. L'information est disponible rapidement pour tout citoyen en dehors de tout circuit officiel. Chacun peut aussi émettre un avis, interroger les pouvoirs publics, mobiliser à l'échelle d'un quartier comme à l'échelle globale.

L'information est essentielle dans l'exercice du pouvoir. Celui-ci est directement concerné par les évolutions actuelles.

Nos concitoyens manifestent aussi tout simplement le désir d'être associés régulièrement aux décisions qui les concernent au quotidien et cette aspiration est légitime.

Accompagner cette dynamique est donc un devoir et une nécessité en même temps qu'un projet enthousiasmant.

Dans le 8^e arrondissement, nous avons activement accompagné cette dynamique. Madame le Maire du 8^e arrondissement a soutenu les conseils de quartier dans son propre groupe dès leur création.

Mme d'HAUTESERRE

En 2002.

M. TILLOY

Les conseils de quartier sont dynamiques dans le 8^e arrondissement : plus de 150 réunions de conseils de quartier ont été organisées dans cette simple mandature. Ils sont des lieux de dialogue entre les habitants, les commerçants, les élus et les services.

Nous avons aussi activement soutenu le budget participatif. Le taux de participation dans le 8^e arrondissement est de plus de 50 % supérieur au taux de la moyenne parisienne.

Pour autant, la première condition pour faire partie d'une assemblée citoyenne est d'être un citoyen. Tant qu'une personne ne formule pas le souhait de devenir citoyen français ou ne répond pas aux règles fixées démocratiquement, en Assemblée nationale, pour le devenir, il n'est pas cohérent qu'il fasse partie d'une assemblée citoyenne.

Par ailleurs, la France est dotée d'un système politique qui nous permet de vivre en paix depuis plus de 50 ans. Il nous semble important de le respecter et de le défendre. Le nombre de 22 membres comparés aux 8 conseillers d'arrondissement suite à la révision de la loi PLM est disproportionné.

Enfin, cette nouvelle instance serait dotée d'un budget « Indemnisation des membres de l'assemblée — Mobilisation de l'Administration pour l'organisation et l'animation - Formation ». On peut s'attendre à un budget dépassant un million d'euros pour une mandature.

À l'heure où l'on cherche à réduire la dépense publique, cette dépense n'est pas justifiée, c'est pourquoi je ne soutiens pas le cadre des assemblées citoyennes présentées ici. Je vous invite malheureusement à voter contre.

Mme LÉCUYER

La délibération qui nous est soumise s'inscrit dans la continuité de celle présentée en juillet dernier au Conseil de Paris sur les nouveaux pouvoirs de décision pour les Parisiens.

Cette délibération propose d'installer dans chaque arrondissement une assemblée citoyenne, comme M. TILLOY vient de nous l'expliquer, chargée de travailler sur une problématique spécifique, d'auditionner les élus, les services, des experts, puis de formuler des recommandations ou des vœux.

Sur le principe, personne ne conteste l'intérêt d'associer davantage les habitantes et les habitants aux décisions publiques, bien au contraire!

Mais le cœur du sujet est ailleurs : ce dispositif vient s'ajouter à un ensemble déjà très fourni, comme il a été décrit, un dispositif participatif composé des conseils de quartier dont l'activité, la visibilité et l'impact sont aujourd'hui très inégaux, mais heureusement qu'ils existent.

Or, plutôt que de renforcer et de clarifier ce qui existe déjà, la majorité choisit d'ajouter une nouvelle structure : on superpose, on empile sans cohérence d'ensemble, et surtout sans garantir de droit de suite aux travaux produits.

Par ailleurs, plusieurs points soulèvent des réserves : si 70 % des membres sont tirés au sort, 30 % pourront être sélectionnés sur candidature, et indemnisés, alors même que les conseillers d'arrondissement qui — rappelons-le, exercent une fonction élective —, ne le sont pas.

Ce décalage interroge sur la lisibilité démocratique du dispositif et effectivement sur le budget engagé par la Ville.

La durée du mandat et le programme de formation proposés, s'ils peuvent être utiles, présentent aussi un risque de transformer ces assemblées en petites écoles des cadres, formatant une parole citoyenne attendue, plutôt que de garantir une réelle diversité des points de vue.

Enfin, la question des moyens humains est centrale : chaque assemblée bénéficierait d'un agent référent dédié, or les services sont déjà fortement sollicités. Que sacrifie-t-on pour faire fonctionner ces nouvelles instances ?

Je ne conteste comme vous pas l'objectif affiché de permettre aux citoyens de participer davantage. Ce que je conteste, c'est la méthode qui complexifie encore l'architecture démocratique parisienne au lieu de la rendre plus visible, plus simple, plus efficace.

La priorité devrait donc être plutôt de :

- o faire vivre réellement les conseils de quartier lorsque ce n'est pas le cas;
- o renforcer leur capacité à produire des propositions;
- o assurer le suivi et l'évaluation de celles-ci.

Pour toutes ces raisons, je voterai moi aussi contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme SEGOND

Moi aussi je voterai contre parce qu'encore une fois, comme cela a été dit par mes collègues, l'objectif peut être partagé : Associer davantage les citoyens aux décisions locales est pertinent, tout en permettant à chaque mairie d'arrondissement de disposer d'un cadre adapté à ces réalités.

Cependant, cette nouvelle instance ne pourrait être pertinente que si elle s'articule clairement avec l'existant, qu'a rappelé André TILLOY s'agissant du 8^e arrondissement, sans ajouter une couche institutionnelle de plus dans un paysage déjà très fragmenté.

Les arrondissements comptent déjà des conseils de quartier souvent en difficulté, mais toujours en place, des conseils citoyens, des conseils de jeunes, des instances consultatives sur la transition écologique, la vie associative, l'espace public.

Bref, sans clarification, il existe un risque d'enchevêtrement des structures et de redondance des missions et de dispersion des moyens humains et financiers. La multiplication des dispositifs peut finir par diluer la parole citoyenne au lieu de la renforcer.

Enfin, l'indemnisation des membres de cette assemblée interpelle. Si à titre personnel en tant que conseillère d'arrondissement cela ne me pose aucune difficulté de ne pas être rémunérée, en revanche, on peut légitimement penser que les membres de nos conseils de quartier s'interrogent sur les raisons et motifs d'une telle indemnisation pour les assemblées citoyennes, et non des membres de conseil de quartier qui sont, par leur présence et leur engagement actif, tout aussi méritant.

Mme MICHEL

Je n'ai rien à ajouter à la délibération telle qu'elle est rédigée, mais j'entends ce que vous dites, que je trouve assez légitime.

La délibération 2025 DDCT 177 est rejetée à la majorité (12 voix). Mme MICHEL vote pour.

11°/2025 DFPE 171

Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

M. HESSE

La familiarisation aux pratiques culturelles est l'un des objectifs majeurs de la politique éducative de la Ville de Paris qui permet aux enfants de bénéficier de la pratique artistique, de leur faire découvrir des œuvres ou des artistes, ce qui constitue l'une des priorités et un engagement au quotidien pour la Municipalité.

Pour 2025, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 204.000 euros à 31 associations et structures culturelles parmi lesquelles des compagnies artistiques, des orchestres, des musées et des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif Art pour grandir.

Cette mise en place de résidences artistiques et de projets culturels doivent permettre aux enfants d'expérimenter des pratiques variées, l'objectif étant de soutenir à la fois les créations artistiques et l'égalité d'accès à la culture pour tous.

Afin de soutenir ces projets, je vous propose, mes chers collègues, d'attribuer cette subvention distincte d'un total de 6000 euros par projet, soit donc un total de 240000 euros et vous prie de bien vouloir en délibérer afin d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions idoines.

La délibération 2025 DFPE 171 est adoptée à l'unanimité.

12°/2025 DFPE 186

Approbation du cahier des charges applicable aux projets de MAM, création d'une MAM dans le 15^e arrondissement, renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des MUSÉES D'ART MODERNE des 8^e et 11^e arrondissements

Mme d'HAUTESERRE

Comme le temps passe vite! Plus de 6 ans déjà!

En effet, le 8^e arrondissement accueille depuis 2018 la première Maison des Assistantes Maternelles créées à Paris, dans le quartier Beaujon. La MAM « O'Rêves d'enfants » a accueilli 65 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

4 assistantes maternelles peuvent accueillir simultanément 16 enfants. Nombreux sont les parents qui plébiscitent ce mode de garde conjuguant la flexibilité d'une assistante maternelle avec la découverte de la vie en collectivité pour l'enfant.

Ainsi, après 6 années d'activité, il est nécessaire de renouveler cette convention. C'est l'objet de la délibération concernant notre arrondissement.

À travers cette convention, la Ville de Paris finance chaque année le loyer, car elle met à disposition gratuitement les locaux dont elle est propriétaire. La valeur locative annuelle est de 100000 €. Il s'agit donc d'une aide très importante.

La délibération 2025 DFPE 186 est adoptée à l'unanimité.

13°/2025 DJS 130

Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

M. GAUGER

Le dispositif Paris Jeunes Vacances existe depuis 2003 et consiste à attribuer des chèques de 200 euros aux jeunes qui n'ont ni la chance ni l'opportunité de partir en vacances. Cette distribution de chèques est suivie par la commission Paris Jeunes Vacances dans laquelle siègent notamment mes collègues Martine GUICHARD et Athénais MICHEL que je remercie. Nous nous réunissons très régulièrement, chaque saison, pour étudier les dossiers.

Ceux-ci font l'objet d'une étude attentive, puisqu'il s'agit d'argent public. Nous communiquons sur ce dispositif depuis plusieurs années. Depuis quelques mois, les demandes ont explosé, sans doute parce que certains influenceurs l'ont relayé sur les réseaux sociaux ou d'autres comptes comme Sortir à Paris, passant de quelques dizaines de candidatures, à plusieurs centaines juste pour l'arrondissement.

Autant vous dire que cela nous prend beaucoup plus de temps, d'attention, et que nous rencontrons davantage de difficultés à identifier et sélectionner les dossiers à subventionner.

La Ville de Paris propose d'allouer une enveloppe supplémentaire de 50 000 euros pour tout Paris afin de faire face à cette demande exponentielle, nous faisant passer de 19 à 22 dossiers, autant vous dire qu'à ce jour, nous avons déjà retenu 22 candidatures.

Ainsi, appelons-nous à voter en faveur de ce dispositif, tout en gardant notre réserve et notre vigilance sur l'octroi de ces dossiers.

Mme LÉCUYER

J'aimerais connaître un peu le profil des jeunes qui sollicitent ces subsides. S'agit-il de jeunes de l'arrondissement ?

M. GAUGER

Je ne vais pas vous donner «le profil des jeunes». Ce sont en tout cas des habitants de l'arrondissement. Il existe des critères pour attribuer ces chèques. Avec mes collègues, et selon le règlement du dispositif, nous allons favoriser ceux qui n'en ont jamais bénéficié, ceux qui n'ont pas déjà un emploi ou qui ne sont pas plus âgés que les autres. Nous avons favorisé la tranche 18-22 ans, encore étudiants ou au chômage qu'une personne qui aurait 29 ans et qui aurait un emploi donnant lieu à un salaire.

Nous allons également favoriser la perspective d'autonomie, en prenant en considération le projet de voyage par rapport aux notions écologiques : quelqu'un qui prendrait un avion pour 3 jours de voyage aura ainsi un dossier moins pertinent que quelqu'un qui prendrait le train pour découvrir les belles contrées de France et de Navarre.

De nombreux critères sont pris en compte, et nous sommes accompagnés par la Direction de la Jeunesse, à laquelle nous pouvons rendre hommage.

Mme LÉCUYER

Je n'ai pas travaillé le sujet, c'est pour cette raison que j'ai posé la question, et peut-être y aurais-je trouvé toutes ces informations. Le dossier est-il également soumis à une condition de ressources des parents ou n'importe quel jeune peut postuler.

M. GAUGER

Tous les jeunes peuvent en effet postuler.

Mme LÉCUYER

Comment un étudiant de 18 ans pourrait-il par exemple justifier de ses revenus ?

M. GAUGER

C'est un très bon point dont nous avions longuement parlé lors de la magistrature précédente, je pense que vous vous en souvenez.

Mme LÉCUYER

Malheureusement, non.

M. GAUGER

Je vous le rappelle alors. Le problème que nous dénoncions, c'est que certains dossiers étaient trop légers en justificatifs.

Or, aujourd'hui, nous recevons davantage de justificatifs sur les revenus, les projets, mais aussi sur le suivi des projets. Nous nous en félicitons et encourageons à continuer à suivre ainsi les candidatures.

La délibération 2025 DJS 130 est adoptée à l'unanimité.

14°/2025 DLH 355

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs — Bilan n+1 de l'année 2024

M. BALADI

Ce rapport présente chaque année les principaux faits marquants du logement à Paris. Les voici rapidement résumés :

Demandes et offres : nous rappelons la situation catastrophique du logement à Paris. Plus de 300 000 demandeurs pour exactement 9 098 attributions de logements en 2024, tels que cela nous a été présenté à la Conférence du Logement à laquelle j'ai participé le 1^{er} octobre dernier. Ce chiffre est en baisse de 16,79 % depuis 2022, sachant que la Ville de Paris est réservataire pour 30,3 % de ce nombre de logements.

Quand on creuse ces attributions, on se rend compte qu'il s'agit de 73,5 % d'attributions, puisque 26,5 % concernent en fait des mutations dans le parc social.

Il y a énormément de demandeurs et très très peu d'attributions dans le parc du logement social à Paris.

Sur le total d'attributions, 34,3 % sont des DALO prioritaires pour tout Paris, sachant que ce chiffre s'élève à 16,7 % pour le 8^e arrondissement en pourcentage. C'est la seule donnée concernant l'arrondissement qui nous ait été donnée dans cette Conférence du Logement.

Nous savons que les trois principaux bailleurs sont Paris Habitat (42,2 % des attributions), la RIVP pour 24,1 %, et Elogie-Siemp pour 8,1 %. Le reste des bailleurs se partage le restant des pourcentages.

Je rappelle qu'il y a 17 antennes logement, 58 conseillers, un taux de satisfaction des usagers qui s'élève à 4,3/5.

Concrètement, au-delà de tous ces chiffres, nous pouvons dire que cela fait 25 ans que la majorité de gauche est au pouvoir, et que ces chiffres traduisent un gros ratage de la politique de logement à Paris. Je pense que nous en conviendrons tous.

Tout ce qui a été mis en place sur le logement, comme le plafonnement et l'encadrement des loyers, même si l'idée de principe est bonne, concrètement, la réalité fait que les propriétaires contournent les règles, et louent soit en bail civil, soit en Coliving et autres. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises à ce titre en Conseil de Paris. Ces pratiques raréfient encore davantage les logements du parc privé à Paris, parce qu'on sait que les 9 000 attributions annuelles ne permettront absolument pas de répondre aux 300 000 demandeurs de logement par an.

Je rappelle que seuls 76 % de ces 9 000 demandeurs sont des nouveaux demandeurs. Il faudrait donc 15 ou 20 ans et créer du logement pour absorber toutes ces demandes.

Concrètement, il faut mener une nouvelle politique du logement à Paris et en France. Je pense que c'est un sujet national, sur lequel nous n'avons pas vraiment entendu les politiques.

C'est pourquoi je propose de nous abstenir sur cette délibération. Nous sommes très attentifs aux débats à l'Assemblée nationale qui martyrisent une fois encore davantage l'immobilier. Nous l'avons vu récemment avec l'explosion de la taxe foncière : cela continue avec une folie fiscale.

Je profite de cette journée, qui commémore les 30 ans de la mort d'Yitzhak Rabin Prix Nobel de la Paix, pour le mentionner dans ce conseil d'arrondissement. Je vous remercie.

Mme SEGOND

Je vais également m'abstenir pour les raisons évoquées par mon collègue, en décrivant cette situation de faible renouvellement, de raréfaction des logements distribués et de l'allongement des délais d'attente.

Les ratios que vous avez donnés entre les demandeurs et les attributions et le taux de rotation très bas ont été déjà évoqués à plusieurs reprises au sein de ce Conseil. Notons aussi l'absence de contrôle sur l'adéquation entre la taille des appartements sociaux et les personnes qui les occupent réellement.

Tant que nous n'aurons pas fait ni la police ni le ménage et que nous n'aurons pas adopté des mesures plus restrictives, nous ne pourrons pas en sortir.

Même si cela pose un problème d'un point de vue social, j'entends bien qu'une petite mamie qui a passé 50 ans dans un appartement de 150 mètres carrés parce qu'elle avait des enfants, c'est dur de la déloger, mais si on ne le fait pas, on n'y arrivera jamais. Surtout avec la politique qui a été menée par l'adjoint communiste de la mairie de Paris ces dernières années.

Mme LÉCUYER

Je rejoins moi aussi ce qui a été dit.

La Ville de Paris c'est 171 000 usagers accueillis, 90 000 rendez-vous organisés et 760 000 démarches en ligne —je vous rappelle que cette délibération concerne le bilan 2024 du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs. C'est le sujet du logement social, mais surtout de l'accueil des usagers.

Cette excellente statistique marque en fait une faillite criante dans la résolution politique de la crise du logement à sa racine. Derrière ces indicateurs flatteurs, la réalité est hélas! catastrophique et révèle l'ampleur d'une politique en déroute.

Comme nous l'avons rappelé, il y a près de 300 000 ménages demandeurs fin 2024, ce qui constitue une augmentation alarmante de 55,6 % en un an seulement.

Nous n'observons que 9 000 attributions en 2024, ce qui correspond à un taux de satisfaction dérisoire d'à peine 3 % des demandes.

La production nouvelle est elle aussi au plus bas.

Je tiens donc une fois de plus à dénoncer cette politique foncière municipale idéologique et contre-productive. Il s'agit d'un modèle fondé sur la contrainte foncière et la dépense publique qui s'avère sans efficacité sociale et à terme financièrement intenable.

La surenchère foncière systématique avec l'usage abusif du droit de préemption conduit la Mairie à acheter partout, souvent à prix d'or.

Subventionnement excessif et aliénation du patrimoine : les biens sont acquis à grands frais et cédés à perte à des bailleurs sociaux via des baux emphytéotiques quasi gratis.

Il s'agit d'une subvention masquée dont le coût pour les générations futures est aussi considérable qu'injustifiable.

Chaque opération se chiffre en millions d'euros pour une poignée de logements produits. Je ne reviendrai pas sur le projet avenue George V.

C'est tout un ensemble d'aberrations budgétaires avec des coûts qui dépassent parfois les 400 000 ou 500 000 euros par logement, ce qui ne relève plus de la solidarité, mais d'un assèchement pur et simple des finances de la Ville pour un rendement social dérisoire. Cette approche a pour effet direct de raréfier le logement libre, comme vous l'avez dit, et d'aggraver structurellement le marché parisien.

Pis encore, le Plan d'urbanisme bioclimatique vient accentuer cette crise par l'effet de ces emplacements réservés, le fameux « pastillage » pour le logement social.

Retenons que la politique du logement qui nous est proposée à Paris est déconnectée des besoins réels des Parisiens. Moi aussi je m'abstiendrai sur ce bilan du plan partenarial. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur cette politique du logement, mais ce n'est pas notre sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Sur la politique du logement de Paris, permettez-moi de vous dire malgré tout, que le 8^e est un arrondissement très à part. En une semaine, j'ai reçu une dizaine de personnes, notamment hier, une jeune femme qui vient de perdre son époux. Parce qu'elle a trois enfants, elle ne travaille plus. Elle n'a pas les moyens de vivre là où ils habitaient, et se retrouve accueillie chez ses parents qui sont proches d'ici, rue de Lisbonne.

Elle est venue me demander un logement social. Elle a des parents qui vivent dans le 8^e arrondissement, mais leur appartement n'est pas suffisamment grand pour accueillir tout le monde.

J'ai besoin d'une politique du logement dans notre 8^e arrondissement!

Effectivement, un hôtel particulier a été acheté à l'époque par Bertrand DELANOË en 2008 pour un projet spécifique avec des logements sociaux. J'ai pu obtenir — et je suis la seule maire de droite — un programme avec des logements libres à vendre.

À tel point qu'aujourd'hui, de nombreuses personnes communiquent sur le projet, notamment les opposants à cette opération. Certains habitants sont au courant et ils viennent me voir avant que le projet ne paraisse, et demandent s'ils peuvent acheter sur plan.

Je leur explique que je ne suis pas agent immobilier et qu'ils doivent s'adresser en temps voulu au promoteur.

En ce qui me concerne donc, je défendrai et j'assumerai d'avoir des logements dans mon arrondissement.

Il y a encore une demi-heure, j'ai reçu une jeune femme assistante dentaire qui exerce dans un grand cabinet. Elle est venue à ma rencontre parce que ses patrons dentistes qui habitent dans l'arrondissement l'ont redirigé vers moi pour que je puisse lui trouver un logement à proximité. Cette jeune femme a deux petites filles. Elle a envie que ses enfants évoluent et grandissent dans notre arrondissement mais n'a pas beaucoup de moyens financiers.

Il faut arrêter de dire que les logements sociaux sont réservés à une catégorie de la population. J'ai besoin de ramener des familles dans notre arrondissement pour qu'elles y vivent et permettent ainsi à notre arrondissement de garder ses écoles et ses crèches. Je vous rappelle qu'en 50 ans, nous avons perdu près de la moitié de notre population!

à notre arrondissement de garder ses écoles et ses crèches. Je vous rappelle qu'en 50 ans, nous avons perdu près de la moitié de notre population!

À force de dire qu'il ne faut plus loger ces familles et les envoyer ailleurs, le risque est de ne plus en avoir. Or, j'insiste, j'ai besoin que les écoles soient remplies à chaque rentrée scolaire, qu'on puisse me donner les moyens pour accompagner les crèches et accueillir les familles.

Je reviens à l'exposé de Vincent BALADI : nous nous abstiendrons sur cette délibération. Au Conseil de Paris, notre groupe pourra réagir et faire une proposition sur cette délibération.

La délibération 2025 DLH 355 est adoptée (1 Voix Mme MICHEL). Les autres élus s'abstiennent.

15^e/2025 DLH 371 (communication)

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

Mme d'HAUTESERRE

Depuis 2009, la Ville de Paris soutient les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique et environnementale du parc social (plus de 280 000 logements). Près de 4 milliards d'euros investis par les bailleurs et 829 millions d'euros de subventions de la Ville ont permis de lancer la rénovation de 70 000 logements (dont 39 000 déjà livrés, soit 14 % du parc en 16 ans).

Les résultats sont concluants : -55 % de consommation d'énergie et -58 % d'émissions de GES, avec une économie moyenne de 411 €/an par logement sur les charges.

En 2024, la Ville a financé 111 opérations concernant 5 057 logements, pour 73 millions d'euros. Actuellement, 137 chantiers actifs concernent 15 528 logements.

Dans le 8^e arrondissement, nous pouvons citer les projets récemment achevés de la RIVP rue d'Anjou ou bien encore rue de Rome.

Madame LÉCUYER, vous souhaitez intervenir, mais je vous rappelle que ce point ne donne pas lieu à un vote.

Mme LÉCUYER

J'aimerais faire un commentaire sur cette communication. Une fois de plus, le décalage est important entre les annonces de la Ville et la réalité décrite par les locataires. Beaucoup de logements restent en attente de travaux, parfois depuis des années. Les délais s'allongent et les plans successifs peinent à se traduire en interventions concrètes.

Aujourd'hui, pour le dire clairement, les bailleurs sociaux disposent de marges de manœuvre financières réduites pour la rénovation, puisqu'une grande partie de leur capacité d'autofinancement a été mobilisée ailleurs.

Pendant plusieurs années, la Ville a fait le choix de recourir massivement aux loyers capitalisés pour financer l'acquisition et la production de nouveaux logements sociaux. Ce mécanisme a permis d'annoncer des créations de logements, mais il a eu un effet mécanique : cet argent n'a pas pu être consacré à la rénovation du parc existant. Autrement dit, on a favorisé le neuf visible au détriment de l'ancien habitat.

Aujourd'hui, nous constatons les conséquences avec des bâtiments anciens, qui sont techniquement complexes et représentent désormais 65 % des opérations engagées, des chantiers qui se multiplient, mais qui s'étalent dans le temps, une inflation qui renchérit fortement les travaux, en

Les habitants ne demandent pas des promesses, ils demandent du chauffage, de l'isolation, des ascenseurs qui fonctionnent, des charges qui baissent réellement ou au moins qui n'augmentent pas.

Nous aurions aimé lire dans cette présentation des propositions du type de publication d'un calendrier clair, par adresse, des opérations de rénovation, un suivi technique et des indicateurs mesurables, une stratégie de rattrapage prioritaire sur les immeubles les plus dégradés.

Mme SEGOND

Si nous nous accordons sur les objectifs, la méthode adoptée n'est pas au rendez-vous. Le bilan est très pauvre : 14 % du parc social rénové en 15 ans, c'est peu. Le document qui nous a été remis évoque 137 chantiers en cours, sans qu'aucune précision ne soit donnée sur les retards, les surcoûts éventuels... je pense qu'il faudrait un plan de rénovation beaucoup plus précis de rénovation du bâti, construit en collaboration avec les bailleurs. Ce plan permettrait une identification précise des logements nécessitant une rénovation. Une planification claire dans le temps, et enfin, un suivi régulier des opérations de rénovation menées sur le territoire parisien.

Mme d'HAUTESERRE

Effectivement, les bailleurs sociaux se trouvent devant de nombreux soucis de gestion parce qu'au moment de rénover tout un étage, il leur faut reloger les locataires en question le temps des travaux et cela nécessite de trouver des lieux adaptés à chaque cas.

Je prends l'exemple du 8^e arrondissement parce que je reçois de nombreux locataires qui viennent me rencontrer pour un certain nombre de raisons. Quand ces habitants vivent dans notre arrondissement où ils ont leurs habitudes, ils n'ont pas envie de changer d'arrondissement. C'est compliqué à gérer pour les bailleurs sociaux lorsqu'ils doivent engager des travaux de réfection.

Les locataires viennent à ma rencontre avec des photos de leur appartement dans un état d'insalubrité. Certains ont pu être relogés pendant les travaux de leur appartement, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Les bailleurs nous disent qu'ils rencontrent des difficultés, parce que les habitants ne sont pas satisfaits des propositions de relogement temporaire. C'est très compliqué à gérer.

Il me semble que dans chaque immeuble en rénovation, des tracts sont édités et distribués aux locataires. Certains profitent de l'occasion pour se mettre en situation de demander un changement pour intégrer l'immeuble avenue George V.

Cette communication ne donne lieu à aucun vote.

16°/2025 DLH 372 (communication)

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

Mme d'HAUTESERRE

Le secteur résidentiel parisien est le premier consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la Ville de Paris a lancé le programme « Éco-Rénovons+ (ERP+) (2022-2026) », visant la rénovation de 22500 logements privés durant la mandature 2020-2026, avec près de 60 millions d'euros d'aides municipales et 350 millions d'euros de l'Anah.

mandature 2020-2026, avec près de 60 millions d'euros d'aides municipales et 350 millions d'euros de l'Anah.

En deux ans, «ERP+» a permis à 1084 copropriétés engagées, soit 59 544 logements de s'engager dans une démarche de rénovation. 279 copropriétés (18 478 logements) ont voté leurs travaux.

Les travaux livrés attestent d'un gain énergétique moyen de 41 % pour les projets engagés.

4 300 nouvelles adresses sont inscrites au dispositif «CoachCopro» en 2024 et bénéficient donc d'un accompagnement de l'Agence parisienne du Climat.

2 600 audits énergétiques financés depuis 2022 (dont la moitié en 2024). 36 réunions publiques organisées, avec 4 500 participants.

Nous avons accompagné la communication autour de ce dispositif par l'accueil de réunions publiques en mairie ainsi qu'un dossier dans le journal. Une prochaine aura lieu en décembre. Si plusieurs copropriétés de l'arrondissement bénéficient d'un accompagnement de l'Agence parisienne du Climat, aucun projet de rénovation n'a encore abouti.

L'instabilité gouvernementale rend encore plus longs les délais de mise en œuvre des projets de rénovation, compte tenu de l'incertitude qui demeure sur les dispositifs d'aides et leurs montants.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Mme LÉCUYER

Ce programme est présenté comme un accélérateur de transition écologique pour les copropriétés. Là encore, l'idée est bonne, mais dans sa mise en œuvre actuelle, elle ressemble davantage à une usine à gaz administrative et financière qui ralentit les projets de rénovation, et risque même d'aggraver la crise du logement.

D'abord, les démarches sont extrêmement complexes entre la Ville, l'Anah, les bureaux d'études, les maîtres d'œuvre et les artisans, les copropriétaires doivent composer avec une multitude d'interlocuteurs sur des dossiers techniques lourds et des montages financiers parfois incompréhensibles.

Résultat ? 18 à 24 mois peuvent s'écouler entre l'intention de rénover et le début des travaux. Beaucoup abandonnent en cours de route, notamment les copropriétés les plus fragiles, celles qui auraient justement le plus besoin d'accompagnement.

Les coûts restent très élevés, même avec les aides de la Ville et de l'Anah, et le reste à charge reste souvent prohibitif. Le coût des travaux augmente, les imprévus s'accumulent et les copropriétés modestes n'ont pas les moyens de suivre.

Ce programme se dit solidaire, mais laisse de côté les ménages les plus vulnérables. Nous devons dire que ce dispositif peut aussi malheureusement réduire l'offre locative, puisque les rénovations entraînent mécaniquement une hausse des charges puis des loyers, avec certains propriétaires découragés qui préfèrent retirer leur bien du marché plutôt que de rénover dans un contexte où les passoires thermiques seront progressivement interdites à la location.

Moins de logements disponibles, loyers plus élevés, c'est ainsi qu'on aggrave la crise au lieu de la résoudre.

Une fois de plus, ce dispositif part d'une bonne intention, mais s'il n'est pas réformé en profondeur, il risque d'éloigner davantage les parisiens modestes de la transition écologique, voire de leur logement.

Mme MICHEL

Je suis vraiment choquée par les propos que vous venez de tenir. Vous considérez toujours ce biais de l'écologie comme une écologie punitive. Vous ne comprenez pas que ce seront les classes populaires qui bénéficieront en premier de toutes ces rénovations énergétiques. Vous dites que des logements vont sortir du parc privé à cause du DPE.

Ce sont les générations futures qui seront les premières à subir le réchauffement climatique. Le discours que vous tenez est irresponsable! Avec ce que vous venez de dire sur la politique du logement...

Depuis le début de notre Conseil, j'essaye de me contenir car beaucoup de choses fausses sont dites, mais je me devais d'intervenir. Opposer les deux causes comme vous le faites alors qu'elles vont ensemble, c'est irresponsable.

Mme LÉCUYER

Sur le principe, l'idée est bonne, mais il y a un certain nombre de copropriétés qui ne peuvent pas suivre. Cela raréfie l'offre de logement privé sur le marché, puisque certains appartements ne pourront plus être rendus disponibles sur le marché, parce qu'ils ne seront plus louables en l'état. Les propriétaires n'ont pas les moyens de faire les rénovations.

Un très bon article du *Figaro* vient de paraître sur le sujet.

17°/2025 DU 210**Site patrimonial remarquable «Rives de la Seine» — Proposition de délimitation et demande de classement****M. BARTHELÉMY**

Cette délibération concerne l'élargissement du site patrimonial remarquable «Rives de la Seine» et les étapes du projet à suivre.

En mai, nous approuvions en Conseil d'arrondissement l'engagement des études pour délimiter le site patrimonial remarquable «Rives de la Seine». Nous y sommes.

La nouvelle délimitation proposée pour ce site est considérablement élargie au nord et au sud de la Seine par rapport à sa surface actuelle, et coïncide pour la quasi-intégralité de son périmètre avec l'aire urbanisée parisienne telle qu'elle se présentait au début du 18^e siècle, elle couvre les sept premiers arrondissements de Paris selon leur définition de 1859.

Le périmètre se calque sur celui de la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. En plus du périmètre, la réflexion portait également sur le degré de protection de ce SPR. Plusieurs alternatives existent, soit dans la valorisation de l'architecture et du patrimoine, soit en plan de sauvegarde et de mise en valeur ou une combinaison de ces deux types de plans. Le second permet ainsi de protéger les éléments intérieurs des bâtis, qui se substitue alors au PLU.

La proposition de classement du SPR que la Mairie centrale se propose de porter auprès de l'État examine plusieurs hypothèses de composition des documents de gestion à l'intérieur du périmètre délimité et souligne une préférence pour un document de gestion combinant ces deux dispositifs à l'intérieur du SPL.

Par ailleurs, la création du nouveau site patrimonial remarquable «Rives de la Seine» doit suivre un processus en plusieurs étapes :

- transmission du projet à l'État;
- avis de la Commission nationale de l'architecture et du patrimoine;
- enquête publique prévue début 2026 sous l'autorité du préfet.

À l'issue, le classement pourra être prononcé par arrêté ministériel, et le tracé du SPR sera annexé au PLU.

Je vous remercie par avance de votre délibération et vous invite par avance à voter pour cette délibération.

La délibération 2025 DU 210 est adoptée à l'unanimité.

18°/V08 2025 14

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris expérimente la «classe au-dehors» dans le 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant la série de vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement. Nous commençons par écouter Madame LÉCUYER, s'il vous plaît.

Mme LÉCUYER

Ce vœu concerne le dispositif «classe au-dehors». Je propose par ce vœu que la Ville de Paris expérimente dans le 8^e arrondissement la pratique de cette classe au-dehors, c'est-à-dire la possibilité pour les enseignants de conduire une partie de leurs cours à l'extérieur, dans des parcs, jardins ou espaces publics.

Cette démarche existe dans de nombreux pays européens comme le Danemark, l'Allemagne ou le Royaume-Uni où elle est reconnue pour ses bénéfices pédagogiques et éducatifs.

En France, nous avons pris du retard, même si les expérimentations commencent, alors même que plusieurs propositions de loi transpartisanes en reconnaissent l'intérêt.

La classe au-dehors n'est pas une sortie scolaire supplémentaire, c'est une manière d'apprendre autrement. Elle favorise le développement cognitif, moteur, affectif et social, améliore la concentration, réduit le stress, stimule l'imagination et renforce le lien avec l'environnement. Ce lien dont nous savons combien il est essentiel alors que de nombreux élèves citadins sont connectés à leur téléphone et déconnectés de la nature.

Que l'on soit clair : l'enseignant reste maître de sa pédagogie, d'ailleurs c'est une démarche qui vient de l'enseignant. Il choisit son contenu, son rythme, ses outils. La classe dehors n'est pas une contrainte, mais une ressource supplémentaire.

Plusieurs quartiers parisiens l'ont déjà expérimenté avec succès : les 12^e et 13^e arrondissements.

Les retours des enseignants, des familles et surtout des enfants ont été très positifs. Notre arrondissement offre un terrain particulièrement favorable à une telle expérimentation, puisque nous avons de beaux espaces verts, dont le parc Monceau. Autant de lieux qui peuvent être envisagés pour expérimenter ces séances d'apprentissages en plein air.

Il s'agirait de demander que des écoles volontaires puissent expérimenter ce dispositif à la rentrée 2026, que les enseignants soient accompagnés, formés et équipés et qu'un suivi d'évaluation soit mis en place pour mesurer les effets et, le cas échéant, étendre la pratique.

Mme d'HAUTESERRE

Ce principe existe aussi pour une école dans le 8^e arrondissement.

L'école dehors est un dispositif qui se déploie progressivement à Paris, en partenariat entre la Ville de Paris et l'Académie de Paris. Il faut pour cela deux préalables : la volonté de l'équipe éducative de s'engager dans cette nouvelle approche pédagogique et, bien entendu, la disponibilité d'espaces adaptés, notamment dans les parcs et jardins.

Le jardin pédagogique du parc Monceau a ainsi été dépollué pour permettre aux élèves de l'école Louis de Funès d'y venir. De même, la conception des cours oasis permet d'en faire un cadre d'apprentissage en dehors de la classe.

Je suis très fière de le dire encore aujourd'hui, même quelques années après, d'avoir été la première maire d'arrondissement d'opposition à avoir imposé les cours oasis dans notre arrondissement.

L'essor du dispositif est également tributaire du contexte sécuritaire. La France est placée au plus haut niveau Vigipirate sans discontinuer depuis deux ans. Les déplacements d'enfants sur l'espace public sont donc fortement encadrés. Il faut également que les parents d'élèves donnent leur accord pour que les enfants puissent sortir de l'école, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous accompagnons en ce moment même le projet de l'école Surène pour développer les apprentissages en extérieur, avec des ateliers organisés par l'association « Maths au jardin » pendant lesquels les élèves feront des mathématiques à l'extérieur, des séances « Classe dehors » dans les parcs situés autour de l'école, mais aussi à l'Académie du Climat, à la Maison Paris Nature du parc floral et au Rucher pédagogique du parc Georges-Brassens dans le 15^e arrondissement.

Nous travaillons également sur un fleurissement de la cour, très étroite, avec les agents des parcs et jardins qui viendront expliquer leur métier aux élèves avant de réaliser des plantations ensemble.

Le dispositif « classe au-dehors » n'a donc pas attendu ce vœu pour être développé dans l'arrondissement. La Mairie du 8^e arrondissement en lien avec l'Inspection de l'Éducation nationale et la circonscription des Affaires scolaires accompagne toute initiative scolaire ou périscolaire dans ce domaine.

Je mets donc votre vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif.

Mme LÉCUYER

Je me permets de reprendre la parole. Il s'agit d'un dispositif très particulier. Ce ne sont pas des sorties scolaires comme on a l'habitude d'en avoir, mais ce sont des enseignements qui sont proposés...

Mme d'HAUTESERRE

Avez-vous écouté ce que j'ai dit ?

Mme LÉCUYER

Je vous ai écoutée.

Mme d'HAUTESERRE

Alors vous n'avez rien compris.

Mme LÉCUYER

Cela ne correspond en tout cas pas à ce que je propose.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai répondu à votre vœu. J'émetts un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Nous ne parlons pas du même dispositif.

Mme d'HAUTESERRE

Je réponds à ce que vous pensez nous proposer comme une nouveauté. Or, ce n'est pas une nouveauté pour nous, puisque nous l'avons toujours fait. Nous n'avons pas attendu après vous...

M. BALADI

Cela existe déjà dans les écoles publiques du 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Il ne s'agit pas du dispositif «Classe au-dehors». Ce n'est pas tout à fait la même chose. Vous ne souhaitez pas porter ce sujet comme vous ne souhaitez pas porter les espaces canins non plus, cela finira par arriver...

Mme d'HAUTESERRE

Vous parlez des espaces canins ! Vous savez que j'ai signé une charte avec les services de la Ville pour pouvoir continuer l'année prochaine. Nous avons reçu récemment une personne qui porte un projet intéressant dont nous sommes à l'écoute.

Effectivement, je suis très heureuse et très fière d'avoir pu obtenir des services de la Ville une charte passée avec notre mairie du 8^e arrondissement pour que le parc canin puisse continuer à être exploité dans le parc Monceau, à partir du mois d'avril de l'année prochaine.

Je répète que j'émetts un avis défavorable de la majorité à votre vœu.

Le vœu V08 2025 14 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

19°/V08 2025 15**Vœu de Mme MICHEL relatif au projet de bagagerie dans le 8^e arrondissement****Mme MICHEL**

Considérant que lors de la Nuit de la Solidarité du 23 janvier 2025 les bénévoles ont dénombré 3 507 personnes sans solution d'hébergement à Paris, dont 119 dans le 8^e arrondissement, que face à cela, la Ville de Paris continue de consacrer tous les ans une part importante de son budget (30 millions d'euros pour la lutte contre l'exclusion et l'accueil de personnes en exil et plus de 80 millions d'euros pour la prise en charge et l'accueil des enfants et jeunes adultes non accompagnés).

Une solution qui a été expérimentée dans d'autres arrondissements est en projet dans le 8^e arrondissement : la bagagerie. Plusieurs réunions se sont tenues au fil des années regroupant

plusieurs acteurs. Nous avons rencontré de nombreuses associations et tout le monde est extrêmement motivé pour que le projet avance.

C'est la raison pour laquelle j'espère que ce vœu permettra de relancer auprès des services de la Ville de Paris la recherche d'un lieu, au besoin à l'extérieur de son patrimoine propre, et bien sûr aussi près que possible d'un lieu d'accueil fréquenté par les personnes sans abri.

J'ai par ailleurs vu qu'à la suite du dépôt de mon vœu, la majorité de la Mairie du 8^e arrondissement avait souhaité compléter ce vœu en détaillant le projet avec la FCPE et le temple du Saint-Esprit. Cela me convient tout à fait, ce vœu est en continuité avec celui que j'ai proposé. Je suis très contente que la Mairie du 8^e arrondissement s'en soit inspirée, c'est la raison pour laquelle je souhaite retirer mon vœu et que je soutiendrai celui de la Mairie du 8^e arrondissement qui complète le mien.

M. GAUGER

J'aimerais en complément rappeler que ce projet de bagagerie était inscrit dans le projet de campagne de Mme le Maire et de notre majorité. Aujourd'hui, nous avons une vraie approche œcuménique qui nous tient à cœur avec Mme le Maire, son équipe et également des membres de l'opposition pour porter ce projet de bagagerie qui répond à un vrai besoin. Notamment vis-à-vis des bains-douches à proximité de Saint-Lazare sous la direction de la DJS.

Ce projet nous est proposé par le temple du Saint-Esprit, il est porté par une association très sérieuse. Nous l'accompagnons activement, droite et gauche, pour le faire avancer. Ce n'est pas évident, notamment parce que la FCPE occupe une partie des locaux de ce temple. Nous pourrions d'ailleurs nous poser la question : pourquoi la FCPE occupe-t-elle une partie du temple ? Je ne suis pas sûr que ce pourrait être le cas dans un autre lieu de culte à Paris.

L'idée de départ est de trouver un nouveau lieu. La FCPE est d'accord pour déménager, mais malheureusement, même si nous avons le soutien de certains membres de la majorité à l'Hôtel de Ville, aucune alternative crédible n'a été acceptée par la FCPE ni par la Ville de Paris.

Nous remercions et félicitons tous les élus qui participent à ce combat pour accompagner ce projet social dont l'arrondissement a besoin. Ce vœu permet de remercier Athénaïs MICHEL qui s'est engagée à nos côtés sur ce projet, et vient préciser la directive que nous avons suivie pendant cette mandature. Nous appelons les uns et les autres à voter en faveur de ce vœu bis et affiné.

Vœu de la majorité (V08 2025 16)

Le Conseil du 8^e arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire du Temple du Saint-Esprit, situé à l'angle des rues Roquépine et d'Astorg, et notamment de ses locaux annexes ;

Considérant que l'association d'entraide DIÈSE de l'Église protestante unie du Saint-Esprit est agréée depuis novembre 2023 pour assurer un service de domiciliation pour des personnes sans logement ;

Considérant que l'association porte, en continuité de ce service de domiciliation, un projet de bagagerie pour permettre aux personnes à la rue de disposer d'un lieu accueillant, et sécurisé pour déposer sacs et effets personnels ;

Considérant que les locaux nécessaires pour mettre en œuvre ce projet sont aujourd'hui occupés par le Conseil départemental de la FCPE ;

Considérant que plusieurs réunions de travail menées à l'initiative de la mairie du 8e arrondissement se sont conclues sur la nécessité de proposer une solution de relogement pour la FCPE, qui n'y est pas hostile ;

Considérant que la proposition faite à la FCPE n'a pu se concrétiser en raison d'un sinistre sur les nouveaux locaux ;

Considérant les objectifs et les moyens budgétaires de la Ville de Paris en matière de lutte contre l'exclusion ;

Considérant le vœu V08 2025 15 déposé par Athénaïs MICHEL en faveur de la création d'une bagagerie dans le 8^e arrondissement ;

Sur proposition de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus du Conseil du 8^e arrondissement ;

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris propose au Conseil Départemental de la FCPE une solution de relogement adaptée à ses missions, en termes de surface et d'emplacement, afin de libérer les locaux du Temple du Saint-Esprit en vue de la création d'une bagagerie.

Le vœu V08 2025 16 est adopté à l'unanimité

20°/Q08 2025 06

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le remboursement de l'intégralité des sommes dépensées en frais vestimentaires depuis son élection en 2014

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter, puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité. Madame LÉCUYER, s'il vous plaît.

Mme LÉCUYER

Il s'agit d'une question concernant les frais de représentation. C'est un sujet qui a profondément choqué et interpellé les habitants de notre arrondissement, à savoir l'utilisation des frais de représentation pour financer un certain nombre de dépenses vestimentaires, alors que les parisiens subissent l'explosion de la fiscalité locale et voient leur pouvoir d'achat diminuer, alors que nos écoles sont dégradées, alors que la propreté est un défi quotidien, que les services publics de proximité manquent de moyens, il est difficilement entendable, même si la pratique est légale, que des deniers publics ont été consacrés à des achats de vêtements personnels.

Ont été mentionnés plus de 35 000 euros entre 2020 et 2024, depuis 2014, c'est-à-dire sur l'ensemble du mandat, on pourrait estimer que cela représente potentiellement plus de 100 000 euros.

Face à l'indignation légitime des habitants, vous avez annoncé que vous rembourseriez ces 35 000 euros engagés depuis 2020. Je vous félicite, c'est une première étape. Vous avez reconnu que cela pouvait choquer.

Puisque vous avez convenu que cette dépense pouvait poser question, ma question est la suivante : comptez-vous rembourser l'intégralité des sommes engagées dans des frais vestimentaires depuis votre élection en 2014, et non pas seulement ceux engagés à partir de 2020 ?

L'argent des contribuables doit être utilisé au service des Parisiens, de leurs écoles, de leurs commerces, de leur quotidien, et non pour financer une garde-robe. Nous devons être exemplaires et montrer le bon usage de l'argent public. C'est une question de confiance, c'est une question de responsabilité, c'est une question de respect. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous remercie pour votre question qui va me permettre de parler en toute transparence.

Mme LÉCUYER

Je parle au nom des habitants.

Mme d'HAUTESERRE

C'est maintenant à mon tour de parler.

Pour votre parfaite information, il convient de rappeler que le dispositif de remboursement des frais de représentation est légal, il découle d'une délibération du Conseil de Paris, prise en application du Code général des Collectivités territoriales.

Un mémento détermine les dépenses admissibles au remboursement, dont les vêtements, les repas, etc. Chaque maire d'arrondissement dispose ainsi d'un montant de 925 euros par mois durant sa mandature.

Nous devons ensuite produire chaque année les justificatifs qui sont contrôlés par les services de la Ville de Paris. Les ministres et parlementaires disposent d'une indemnité analogue, respectivement de 12500 euros par mois pour un ministre et de 6000 euros par mois pour chaque député. Je rappelle qu'il y a 577 députés et 358 sénateurs.

Je parle en connaissance de cause puisque j'étais moi-même collaboratrice de parlementaires. Je sais exactement les enveloppes qu'ils ont et ce qu'ils font avec.

Si le fait que Jeanne d'HAUTESERRE, qui a perçu 925 euros par mois, fait polémique, j'espère que nos parlementaires et nos ministres vont devoir s'exprimer à leur tour.

Le premier article publié par Libération souligne que je figure parmi les 4 maires les moins dépensiers. Pour preuve, au titre de 2024, je viens de restituer 40 % de la somme allouée. Pour 2025, je n'ai engagé aucune dépense, bien avant les polémiques.

J'ai choisi, effectivement, de concentrer les dépenses sur les achats de vêtements, alors que de nombreux maires ont été épinglez pour des achats non durables : repas, soins de beauté. Par ailleurs, l'ensemble des frais ont bien été engagés dans le cadre du mandat, alors que d'autres maires ont pu financer des repas enfants, des achats à l'étranger ou des escarpins pour leur conjointe.

La publication des dépenses des 17 maires d'arrondissement par la Maire de Paris permet à Mme HIDALGO d'échapper à la polémique sur ses propres frais.

Bien que ce dispositif soit parfaitement légal, il contribue à creuser la défiance entre les citoyens et leurs élus.

Alors que la France s'enfonce dans la crise démocratique et que nos représentants ne parviennent pas à adopter un budget pour rétablir ses comptes publics, les responsables politiques doivent donner l'exemple et partager les efforts demandés à nos concitoyens.

Dès ce premier article de Libération, j'appelais à la suppression de ce dispositif que je n'hésite pas à qualifier de « privilège incompris » lors d'un entretien téléphonique avec un journaliste du quotidien.

J'ai donc saisi la Ville de Paris afin de restituer l'intégralité des frais perçus depuis 2020, soit 35 780 euros. J'ai demandé par la même occasion que ces sommes soient allouées à Octobre Rose dans le cadre de la prévention du cancer du sein.

Je suis, à ce jour, la seule élue parisienne à mettre en cohérence mes propos et mes actes, sans attendre la prochaine mandature. J'entends ainsi affirmer mon engagement pour une vie publique transparente et responsable.

Quant aux frais engagés lors du précédent mandat (2014-2020), ils sont prescrits. Les titres de recettes ne peuvent en effet couvrir que des dépenses de moins de cinq ans.

Voilà la réponse à la polémique que vous avez souhaité soulever.

Les questions orales ne donnent pas lieu à vote.

Mme SEGOND

Effectivement, la question qui a été posée m'a interpellée, et je vous explique pourquoi. Je ne m'exprime pas d'un point de vue éthique, puisqu'effectivement il s'agit d'un comportement qui n'est pas isolé. Comme vous le rappelez, d'autres élus — en fait, tous les maires d'arrondissement — bénéficient de cette indemnité. Certains avaient déjà été pointés du doigt, d'autres se taisent prudemment, et on comprend parfaitement que dans le contexte que vous avez rappelé, cela puisse choquer nos concitoyens, c'est certain, mais comme vous l'avez rappelé, vous avez agi dans un cadre légal, puisque la délibération a été prise dans le cadre de l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités territoriales, en application des dispositions de l'article L.2511-1 et suivants de ce même Code.

Pour la petite histoire, le Conseil d'État a, dans une décision du 30 décembre 2003, jugé que ces indemnités constituent une composante de la rémunération liée à la fonction. Voici pour le droit, parce qu'indépendamment de l'éthique, sur laquelle je pense que nous sommes tous d'accord, le droit existe.

La question que je vous pose maintenant à vous particulièrement Catherine LÉCUYER : est-ce que ce comportement est pire ou moins bien qu'une mise en examen pour corruption et abus de confiance ? À titre personnel, j'ai mon opinion, mais je vous laisse décider. Quand on fait des leçons de morale, il faut aller jusqu'au bout et ne pas avoir une morale sélective.

Mme LÉCUYER

La justice travaille. Laissons la justice travailler. Je n'ai pas à faire de commentaires sur la justice.

Mme SEGOND

Vous ne faites certes pas de commentaires sur la justice, mais vous posez des questions orales qui mettent en cause une légalité qui ne pose pas de problème et vous soutenez une candidate qui est mise en examen, donc qui, par définition, a violé la loi. C'est un point que je voulais rappeler, parce que les leçons de morale sélectives commencent vraiment à me fatiguer.

Mme LÉCUYER

En l'occurrence, je m'appuie sur une déclaration de Mme le Maire qui elle-même a considéré que ces dépenses posaient effectivement problème et qu'elle-même reconnaissait qu'il fallait remettre à plat ce système.

Mme SEGOND

Je redis ce que j'ai dit trois fois : je ne me prononce pas d'un point de vue éthique, sur lequel nous sommes tous d'accord. Vous pointez en fait du doigt une certaine moralité, sans mettre en cause la candidate que vous soutenez et cela me paraît important de dire les choses clairement à nos concitoyens.

Mme LÉCUYER

Vous faites bien de dire les choses, et je les dis aussi. Laissons la justice faire son travail.

Mme d'HAUTESERRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée. Nous nous retrouverons le 2 décembre à 19h. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Mme LÉCUYER

Pourrions-nous avoir les dates des conseils de quartier, s'il vous plaît ?

Mme d'HAUTESERRE

Les dates seront publiées sur le site internet de la Mairie du 8^e arrondissement sitôt que nous les aurons.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20 h20.

Jeanne d'HAUTESERRE

